

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine: le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 14 septembre.

Actes administratifs de la Préfecture.

Le N° 33 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1859), contient l'avis suivant :

« Les cultivateurs qui désirent être compris dans la répartition des chevaux et mulets provenant des régiments d'artillerie, qui doit être faite prochainement, à titre gratuit et aux conditions énoncées dans la circulaire ministérielle du 18 août dernier, reproduites par la circulaire préfectorale du 19 du même mois, doivent, sans retard, en faire la demande au Maire de la commune qui est chargé de la transmettre au Sous-Préfet de l'arrondissement, et à la Préfecture pour l'arrondissement de Lille.

« Les chevaux de trait et les mulets de l'armée (artillerie et train des équipages), mis en dépôt chez les cultivateurs, deviendront la propriété des détenteurs après sept années de possession, au lieu de neuf qu'indiquait une première circulaire. »

M. le préfet du Nord vient d'adresser à MM. les sous-préfets, maires, officiers de gendarmerie et commissaires de police du département, la circulaire suivante :

Lille, le 31 août 1859.

« Messieurs, la loi du 2 juillet 1850, voulant mettre un terme à des actes de brutalité qui se sont trop souvent produits, porte que ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques, seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront être condamnés d'un à cinq jours de prison. La peine de la prison doit toujours être appliquée en cas de récidive.

« Ces dispositions ne paraissent pas, jusqu'à présent, avoir été appliquées partout avec une vigilance et une fermeté suffisantes, et dès lors elles n'ont pas produit tous les résultats que le législateur en attendait.

Je crois devoir, Messieurs, appeler d'une manière particulière votre attention sur la nécessité de prendre sans retard les mesures convenables pour remédier aux abus de ce genre qui se produisent et assurer dans toutes les communes la stricte exécution de la loi du 2 juillet 1850. Les actes de brutalité commis sur les animaux ont pour résultats directs d'appauvrir les races et de les mettre hors d'état de rendre à l'homme tous les services sur lesquels il pouvait compter. J'ajouterai qu'ils affectent péniblement les personnes qui en sont témoins et qu'ils éloignent tout sentiment d'humanité dans le cœur de ceux qui s'y livrent. Il est donc d'un intérêt moral et très élevé de se conformer à ces sages et attentives dispositions législatives et je ne puis que vous inviter à faire ce qui dépendra de vous pour réprimer ces fâcheux abus, en déférant aux tribunaux ceux qui s'en rendraient coupables à l'avenir.

« Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet du Nord,
VALLON.

M. le ministre de la justice vient d'adresser à tous les parquets de France une circulaire tendant à rappeler aux journaux la réserve qu'ils doivent apporter dans leurs communications judiciaires, aussi longtemps que les affaires auxquelles ont trait ces communications ne sont pas instruites, et qu'elles ne sont point encore entrées dans le domaine de la publicité.

Indépendamment des souscriptions en argent et qui dépassent maintenant 2 millions et demi, il a été reçu pour les blessés de l'armée d'Italie les dons en nature (linge à panser et charpie) du poids environ de 56 millions 318,263 kilog., qui forment un précieux approvisionnement pour les hôpitaux militaires. Au prix de 3 f. par kil., évaluation très modérée de la valeur de ces dons, ils représentent une valeur vénale de près de 170 millions. C'est un fait qui pourrait passer inaperçu, mais dont l'importance est très grande

en raison surtout des difficultés que l'administration militaire a rencontrées depuis quelques années pour se procurer le linge à panser nécessaire à ses établissements hospitaliers.

Il est question, assure-t-on, d'élever de 7 grammes 1/2 à 10 grammes le poids réglementaire des lettres simples, c'est-à-dire comportant 20 centimes d'affranchissement, transmises par la voie postale.

Dimanche après midi, le nommé François Librecht, âgé de 62 ans, tisserand, né à Flers, s'est jeté dans le canal de Roubaix. C'est sur les indications données par un jeune enfant qu'on a fait des recherches pour retrouver le cadavre qui a séjourné à peu près deux heures dans l'eau.

L'incendie qui a éclaté lundi soir, vers huit heures et demie, chez le sieur Chevalier, boulangier rue du Vieil-Abreuvoir, a été fort heureusement éteint dans son foyer, et grâce à la promptitude des secours, les dégâts ne s'élevèrent qu'à la somme de 500 fr.

Il y a assurance.

On suppose que des braises mal éteintes, déposées sur le pavé de la cour, près d'un tas de bois, ont causé cet incendie.

On lit dans l'Echo du Nord :

« Grâce à la généreuse initiative de plusieurs personnes qui ont organisé des quêtes dans la paroisse de la Madeleine, pour venir en aide aux malheureuses familles ruinées par l'incendie du 8 courant, deux distributions générales de secours ont déjà eu lieu. Samedi dernier, il a été remis 4 fr. pour les père et mère de chaque famille, et 1 fr. pour chaque enfant. Hier, les vingt-quatre familles qui ont le plus souffert, réunies dans la salle de l'ancienne Halle, ont reçu, par l'intermédiaire des sœurs de charité, tous les vêtements qui leur étaient nécessaires. Cette distribution se composait de plus de deux cents vêtements de toute sorte. Ainsi, pour en

donner une idée, une famille composée du père, de la mère et de quatre garçons, a reçu une blouse, un pantalon, une chemise d'homme, un jupon, un caraco, une chemise de femme, un pantalon, une chemise, une blouse pour chaque garçon. Nous sommes heureux d'ajouter que parmi les effets d'homme une bonne partie provenait d'un don adressé par MM. Kauffmann au bureau de bienfaisance.

« Ou a, en outre, donné l'assurance à toutes les familles que, pour les aider à trouver promptement un logement convenable, on garantirait au propriétaire le paiement du premier mois de loyer. Une fois entrées en possession de leur nouveau logement, elles recevront le mobilier nécessaire pour le couchage et le ménage. Des mesures sont déjà prises à cet effet.

« Une circonstance touchante que nous ne devons pas oublier, c'est que dans beaucoup de manufactures, les ouvriers se sont empressés de faire aussi leur offrande.

« C'est une consolation de voir l'émotion générale produite à la vue d'un malheur public, et les efforts qui sont faits de toutes parts pour y porter remède. »

L'administration du chemin de fer organise, pour le dimanche 18 septembre 1859, un train de plaisir de Tourcoing, Roubaix Lille, Armentières et Bailleul en destination de Dunkerque.

2^e classe, 3 fr.; 3^e classe, 4 fr.

Aller.

| | |
|--|------|
| Départ de Tourcoing, dimanche matin, à 6 h. 45 | |
| » Roubaix, à | 6 52 |
| » Lille, à | 7 20 |
| » Armentières, à | 7 52 |
| » Bailleul, à | 8 09 |
| Arrivée à Dunkerque, à | 9 45 |

Retour.

| | |
|--|-------|
| Départ de Dunkerque, le même jour à 7 15 | |
| Arrivée à Bailleul, à | 8 45 |
| » Armentières, à | 9 05 |
| » Lille, à | 9 49 |
| » Roubaix, à | 10 05 |
| » Tourcoing, à | 10 45 |

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 14 SEPTEMBRE 1859.

LE TRABAN

ROMAN HISTORIQUE SUÉDOIS

PAR RIDDERSTAD

AUTEUR DU PRINCE.

Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.

« Litholf, dit-il, ce que vous venez de lire est vrai. Je connais les faits et celui qui est dépeint là comme un infidèle et un perfide; mais il a le droit de se défendre. Ecoutez moi. Il était heureux aussi parce qu'il aimait, heureux à la pensée de presser bientôt dans ses bras l'objet de son profond attachement. Lui aussi il monta en voiture pour aller rejoindre sa fiancée, sa déesse dans le temple. Mais, dans l'excès de son bonheur, il ne fit pas attention à la direction que l'on prit, et lorsqu'enfin il porta ses regards au dehors, on l'avait déjà conduit loin de la ville. Un ami influent, qui désapprouvait ce mariage, avait secrètement gagné le cocher et enlevé le fiancé. Quand ce dernier s'en aperçut, il fit tout

(Reproduction interdite.)

ce qui était en son pouvoir pour revenir sur ses pas... mais n'importe, je sais que déjà il s'en est expliqué d'une manière très satisfaisante. Continuez, Litholf. »

L'écrit rapportait ensuite comment le mari divorcé, qui aimait toujours sa malheureuse femme, avait cherché à sauver son honneur quand elle avait donné le jour à un fils; comment cet enfant, arraché à sa mère, avait été confié à un franc-maçon d'un grade supérieur, par l'entremise duquel on désirait qu'il fût porté en Suède pour y être élevé dans une maison considérée; comment ce franc-maçon mourut si subitement qu'il ne put rendre compte de sa mission, de sorte que, pendant un grand nombre d'années, on ignora où se trouvait l'enfant. Des recherches furent poursuivies sans relâche. Mais ce ne fut que dans une excursion à Stockholm, que, grâce aux franc-maçons et à de nouveaux confédérés, acquis par l'ouverture d'une loge de frères asiatiques, on réussit enfin à tomber sur quelques papiers, qu'un Finnois, Ringsholm, avait en sa possession, et qui firent retrouver la trace de l'enfant.

Un vieux marin suédois l'avait recueilli dans un voyage en Allemagne, et n'avait pu obtenir que quelques renseignements mystérieux et incomplets qui lui avaient fait considérer la naissance de l'enfant comme un secret appartenant à la haute franc-maçonnerie. N'ayant plus entendu parler ensuite de la personne qui le lui avait confié, il avait résolu de s'adresser à Gustave III, et il avait chargé Ringsholm d'une lettre pour le roi et de plusieurs autres papiers importants.

Litholf reconnut son père adoptif dans le

vieux marin, et le lecteur sait déjà ce qu'étaient devenus les papiers.

Enfin, cet écrit dépeignait, en traits énergiques, comment une courte entrevue avait eu lieu à Stockholm entre la mère et le fils, sans que ce dernier se doutât cependant à qui il parlait.

En lisant, Litholf prenait à peine le temps de respirer. Ces lignes étaient brûlantes pour lui. Chaque mot embrasait son âme, et plus il avançait, plus il se sentait enflammé. Quoiqu'il sût que l'écrit ne concernait que lui seul, il y cherchait cependant un nom, mais en vain.

Il s'arrêta un instant et parcourut du regard ce qu'il cherchait avec tant d'anxiété.

Daniel sentit que son heure était venue.

« Baron Feldmans, dit-il, et vous, Litholf... venez... j'ai un mot à vous dire. »

Tous deux s'approchèrent du lit et considérèrent le moribond en silence.

« Vous avez vu votre mère, dit enfin Daniel à Litholf.

— Oui.

— Voici quelques-uns de ses papiers qui confirment complètement votre naissance et vous mettent en possession de la partie disponible de sa fortune.

— Vous ne me parlez pas de mon père... oh! dites-moi... dites-moi qui est mon père!

— Apprenez d'abord qui l'a persécuté... l'a haï... l'a maudit... »

Daniel se passa la main sur le front comme pour dissiper un sombre nuage.

« Cet homme, ajouta-t-il, c'est moi!

— Et mon père?

— Le voici... »

Et il désignait Feldmans. Le baron l'avait deviné, et il ouvrit les bras.

Litholf, qui voulait se précipiter sur son cœur, restait néanmoins immobile. En ce moment, toutes ses pensées l'avaient abandonné, il n'était que sentiment.

Daniel comprit très bien ce qui se passait en lui.

« Serrons-nous la main en signe de réconciliation, dit-il à Feldmans. Je vous ai haï... persécuté... pardonnez-moi. »

La main du baron reposait dans celle de Daniel; Litholf se jeta dans les bras de Feldmans.

Son âme n'était remplie que d'une seule et douce pensée, celle qu'il possédait un père; il ne se souvenait pas même d'Elise en ce moment.

« Ma vie a été orageuse, continua Daniel; mais le soir en est paisible et beau. Ça va... s'écria-t-il, tire les rideaux, afin que je puisse jeter encore une fois un regard sur le soleil! »

Les émotions de cette dernière demi-heure avaient épuisé ses forces.

« Le soleil... »

Cazal obéit.

« Qu'il est magnifique, qu'il est chaud et doux! Quelle belle heure! s'écria Daniel. »

En ce moment, Litholf ne pensait qu'à Elise; il ne se rappelait même plus qu'il avait retrouvé son père.

« Pauvre Elise! soupira-t-il.

— Un nuage assombrit le soleil, dit Daniel; quand il disparaîtra... alors... »

— Alors, pensait aussi Litholf.

— Alors, mon âme s'envolera.

— Alors s'envolera aussi mon pigeon blanc avec une feuille de lis sous son aile.

Le nuage se dissipa et le soleil brilla de nou-